



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 08/02/2024

Reçu en préfecture le 08/02/2024

Publié le

ID : 085-218501096-20240205-2024FEVDEL23-DE



Date de la convocation : 30 janvier 2024
Séance du Conseil Municipal : 5 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD (sauf à la délibération 12)- Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Steven BARTHELEMY - Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM - Julie MARIEL-GODARD (à partir de la délibération 13) - Joseph LIARD - Etienne BLANCHARD - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Odile PINEAU donne pouvoir à Angélique RICHARD
Pierrick THOMAS donne pouvoir à Steven BARTHELEMY
Christophe VERONNEAU donne pouvoir à Patrice BOUANCHEAU
Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Magali LOIZEAU
Lilian BOSSARD
Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Etienne BLANCHARD jusqu'à la délibération 12
Aurélien PAQUEREAU donne pouvoir à Joseph LIARD

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 à la délibération 12
Nombre de conseillers présents : 26
25 à la délibération 12
27 à partir de la délibération 13
Nombre de conseillers votants : 32
31 à la délibération 12

Secrétaire de séance : Jean-Marie RAUTUREAU

23- CESSION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER SIS RUE NEUVE ET SON PARKING AU PROFIT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

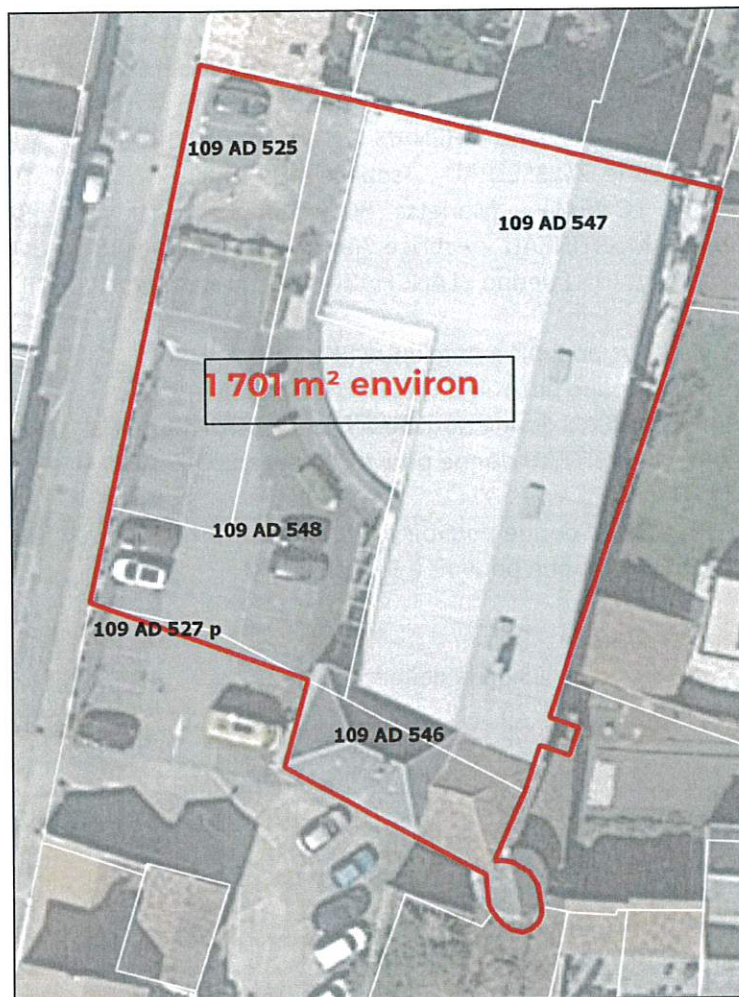
Pour rappel, suite à la fermeture de l'ancien cinéma et dans la perspective de réaliser la médiathèque du Pays des Herbiers, le Conseil municipal a constaté, par délibération n°23 du 6 février 2023, la désaffectation et prononcé le déclassement du domaine public communal des parcelles formant l'emprise de l'ancien cinéma et du logis Jeanne d'Arc.

Il est proposé désormais de procéder à la vente de cet ensemble immobilier auquel s'ajoute le parking attenant au profit de la Communauté de communes du Pays des Herbiers dans le cadre de la création de la médiathèque.

La cession comprend les parcelles cadastrées section AD numéros 525, 546, 547 et 548 soit 1 692 m² et une portion de la parcelle AD numéro 527 d'environ 9 m² (à définir selon document d'arpentage). Le montant de la vente s'élève à 170 000 € conformément à l'avis domanial.

Il est précisé que les parcelles cadastrées cédées à usage de parking et de placette n'ont pas fait l'objet d'un déclassement préalable car il s'agit d'une vente entre deux personnes publiques, destinée à l'exercice de la compétence « action en faveur de la promotion de la lecture par la création, la gestion, l'animation des bibliothèques et médiathèques » de la Communauté de communes du Pays des Herbiers. Ces parcelles relèveront du domaine public intercommunal.

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur cette cession.



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil municipal du 6 février 2023 relative à la désaffectation et déclassement du site de l'ancien cinéma sis rue Neuve en vue de sa démolition,
Vu le budget principal 2024,
Vu l'avis du service du Domaine du 26 janvier 2024 ci-annexé,
Vu l'article L.3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,
Vu l'avis de la commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 23 janvier 2024,
Vu le rapport de Luc SOULARD,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide de céder à la Communauté de communes du Pays des Herbiers, au prix de 170 000 €, en sus les frais de notaire à la charge de l'acquéreur :
 - o un ensemble immobilier sis rue Neuve composé de l'ancien cinéma et du logis Jeanne d'Arc faisant à ce jour partie du domaine privé communal,
 - o le parking attenant, sans déclassement préalable, considérant son affectation à une compétence communautaire et son intégration au domaine public communautaire, le tout cadastré section AD numéros 525 (294 m²), une portion de la parcelle AD 527 (environ 9 m², à définir selon document d'arpentage), 546 (128 m²), 547 (877 m²), et 548 (393 m²) soit une contenance globale d'environ 1 701 m²,
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- précise que la recette sera imputée au compte 775 du budget principal.

Jean-Marie RAUTUREAU
Secrétaire de séance



Transmis en Préfecture le : 08 FEV. 2024
Publié électroniquement le :

08 FEV. 2024



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire

